

CALENDRIER PREVISIONNEL DES EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

2025



N°	Département	Adresse	Téléphone	Site Internet
08	ARDENNES	1 Boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLES MEZIERES	03 24 33 88 00	www.cdg08.fr
10	AUBE	BP 40085 –SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX	03 25 73 58 01	www.cdg10.fr
21	COTE D'OR	16-18 rue Nodot – BP 166 – 21005 DIJON CEDEX	03 80 76 99 76	www.cdg21.fr
25	DOUBS	21 rue de l'Etuve – BP 416 – 25208 MONTBELIARD CEDEX	03 81 99 36 34	www.cdg25.org
39	JURA	5 Avenue de la République – BP 86 –39303 CHAMPAGNOLE CEDEX	03 84 53 06 31	https://www.cdgiura.fr/
51	MARNE	11 rue Carnot -51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 69 44 00	www.51.cdgplus.fr
52	HAUTE-MARNE	9 rue de la Maladière –BP 159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03 25 35 33 20	www.cdg52.fr
54	MEURTHE ET MOSELLE	2 Allée Pelletier Doisy – BP 340 – 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX	03 83 67 48 20	www.54.cdgplus.fr
55	MEUSE	92 rue des Capucins – BP 90054 – 55202 COMMERCY CEDEX	03 29 91 44 35	www.55.cdgplus.fr
57	MOSELLE	16 rue de l'Hôtel de Ville – BP 50229 – 57950 MONTIGNY LES METZ CEDEX	03 87 65 27 06	www.cdg57.fr
58	NIEVRE	24 rue du Champ de Foire – BP 3 – 58028 NEVERS CEDEX	03 86 71 66 23	www.cdg58.fr
67	BAS RHIN	1475 boulevard Sébastien BRANDT -Parc d'innovation - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	03 88 10 34 55	www.cdg67.fr
68	HAUT RHIN	22 rue Wilson – 68027 COLMAR CEDEX	03 89 20 36 17	www.cdg68.fr
70	HAUTE SAONE	7 rue de la Corne Jacquot Bournot – ZI du Durgeon 1 – 70000 NOIDANS LES VESOUL	03 84 97 02 46	www.70.cdgplus.fr
71	SAONE ET LOIRE	6 rue de Flacé – 71018 MACON CEDEX	03 85 21 19 19	www.cdg71.fr
88	VOSGES	1 Chemin de l'Orée du Bois – 88390 UXEGNEY	03 29 35 77 21	www.88.cdgplus.fr
89	YONNE	47 rue Théodore de Bèze – BP 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03 86 51 53 01	www.cdg89.fr
90	TERRITOIRE DE BELFORT	29 Boulevard Anatole France – BO 322 – 900006 BELFORT CEDEX	03 84 57 65 76	www.cdg90.fr

Ce document est prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.

Les services concours et examens des Centres de Gestion ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse



CATEGORIE A

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Attaché Territorial Principal	CDG 57	<p><i>Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié le 1^{er} septembre 2022</i></p> <p>Ouvert aux attachés territoriaux titulaires qui justifient au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptant au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.</p>	Du 15/10/2024 au 20/11/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 15/10/2024 au 28/11/2024 inclus	03/04/2025

CATEGORIE B

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Rédacteur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe (promotion interne)	CDG 57 Organisation inter-régionale	<p><i>Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié le 26 janvier 2017</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et comptant : au moins 12 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans ce cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement. Ou au moins 10 ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins 4 ans.</p>	Pas d'organisation en 2025		
Rédacteur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe (avancement de grade)	CDG 57 Organisation inter-régionale	<p><i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^e échelon du grade de Rédacteur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	Pas d'organisation en 2025		
Rédacteur Territorial Principal de 1 ^{ère} classe (avancement de grade)	CDG 54 Organisation inter-régionale	<p><i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} janvier 2022</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires justifiant d'au moins un an dans le 5^e échelon du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	Pas d'organisation en 2025		



CATEGORIE C

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51	<p><i>Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié le 1^{er} janvier 2022</i></p> <p>Ouvert aux adjoints administratifs ayant atteint le 4eme échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C</p>	<p>Du 22/10/2024 au 27/11/2024 inclus sur concours-territorial.fr</p>	<p>Du 22/10/2024 au 05/12/2024 inclus</p>	13/03/2025



CATEGORIE A

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Ingénieur (examen professionnel de promotion interne)	CDG 67 Organisation inter-régionale	<p><i>Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié le 1^{er} septembre 2022</i></p> <p>Ouvert aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de huit ans de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui, seuls de leur grade, dirigent depuis au moins deux ans la totalité des services techniques des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale de moins de 20 000 habitants dans lesquels il n'existe pas de membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	Pas d'organisation en 2025		

CATEGORIE B

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (examen professionnel de promotion interne)	CDG 67	<p><i>Décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié le 26 janvier 2017</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux comptant au moins 8 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux des établissements d'enseignement titulaires du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe comptant au moins 10 ans de services effectifs, en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont 5 années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois technique.</p>	Du 08/10/2024 au 13/11/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 08/10/2024 au 21/11/2024 inclus	10/04/2025
Technicien principal de 2 ^{ème} classe (examen d'avancement de grade)	CDG 54	<p><i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i></p> <p><u>Spécialités</u> : Bâtiments, génie civil; Réseaux, voirie et infrastructures ; Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration, Aménagement urbain et développement durable, Déplacements, transports ; Espaces verts et naturels ; Ingénierie, informatique et systèmes d'information ; Services et intervention techniques ; Métiers du spectacle ; Artisanat et métiers d'art.</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^e échelon du grade de technicien et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	Du 08/10/2024 au 13/11/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 08/10/2024 au 21/11/2024 inclus	10/04/2025
Technicien principal de 1 ^{ère} classe (examen d'avancement de grade)	CDG 57	<p><i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} janvier 2022</i></p> <p><u>Spécialités</u> : Bâtiments, génie civil; Réseaux, voirie et infrastructures ; Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration, Aménagement urbain et développement durable, Déplacements, transports ; Espaces verts et naturels ; Ingénierie, informatique et systèmes d'information ; Services et intervention techniques ; Métiers du spectacle ; Artisanat et métiers d'art.</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5^e échelon du grade de technicien principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau</p>	Du 08/10/2024 au 13/11/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 08/10/2024 au 21/11/2024 inclus	10/04/2025



CATEGORIE C

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Agent de maîtrise (examen de promotion interne)	CDG 51	<p><i>Décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié le 1^{er} janvier 2022</i></p> <p>Ouvert aux adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement comptant au moins sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques ou aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois.</p>	Du 03/09/2024 au 09/10/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 03/09/2024 au 17/10/2024 inclus	23/01/2025
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (examen d'avancement de grade)	CDG 51 non organisateur	<p><i>Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié le 1^{er} janvier 2022</i></p> <p>Ouvert aux adjoints techniques ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C</p>	Pas d'organisation en 2025		



CATEGORIE A

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1ère épreuve
Attaché territorial principal de conservation du patrimoine et des bibliothèques	CDG 21, 69 et 35	<i>Décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux attachés de conservation du patrimoine qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine		Pas d'organisation en 2025	
Bibliothécaire principal	CIG Grande couronne et CDG 73	<i>Décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux bibliothécaires qui justifient, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade de bibliothécaire.		Pas d'organisation en 2025	

CATEGORIE B

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1ère épreuve
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (examen de promotion interne)	CDG 51 Organisation inter-régionale	<i>Décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié le 26 janvier 2017</i> <u>Spécialités</u> : Musée, Bibliothèques, Archives, Documentation. Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine titulaires du grade d'adjoint du patrimoine principal de 1re classe ou d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe, comptant au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années au moins en qualité de fonctionnaire territorial dans un cadre d'emplois à caractère culturel en position d'activité ou de détachement.		Pas d'organisation en 2025	
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (examen d'avancement de grade)	CDG 51 Organisation inter-régionale	<i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> <u>Spécialités</u> : Musée, Bibliothèques, Archives, Documentation. Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.		Pas d'organisation en 2025	



Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe (examen d'avancement de grade)	CDG 51 Organisation inter-régionale	<p style="text-align: center;"><i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i></p> <p><u>Spécialités</u> : Musée, Bibliothèques, Archives, Documentation.</p> <p>Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires justifiant d'au moins un an dans le 5e échelon du grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	Pas d'organisation en 2025
--	--	--	----------------------------

CATEGORIE C

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51 non organisateur	<p style="text-align: center;"><i>Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié le 1^{er} janvier 2022</i></p> <p>Ouvert aux adjoints du patrimoine ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>			Pas d'organisation en 2025



CATEGORIE A

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie (examen de promotion interne)	CDG 54 Organisation inter-régionale	<i>Décret n°91-855 du 2 septembre 1991 modifié le 28 septembre 2017</i> Ouvert aux professeurs d'enseignement artistique qui justifient de plus de 10 années de services effectifs accomplis dans cet emploi.	Pas d'organisation en 2025		
Professeur d'enseignement artistique (examen de promotion interne)	CDG 25 CDG 54 CDG 67 CDG 70 <i>(selon spécialité)</i>	<i>Décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié le 1^{er} janvier 2021</i> Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe.	Pas d'organisation en 2025		

CATEGORIE B

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe (examen d'avancement de grade)	CDG 11 Organisation nationale	<i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^e échelon du grade d'assistant d'enseignement artistique et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 17/09/2024 au 23/10/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 17/09/2024 au 31/10/2024 inclus	A compter du 03/02/2025
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe (examen d'avancement de grade)	CDG 67 Organisation nationale	<i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^e échelon d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe Ouvert et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 17/09/2024 au 23/10/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 17/09/2024 au 31/10/2024 inclus	A compter du 03/02/2025



CATEGORIE A

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle (examen d'avancement de grade)	CDG 08 organisation inter-régionale	Décret n°92-867 du 28 août 1992 modifié le 17 avril 2017 Ouvert aux biologistes, vétérinaires et pharmaciens de classe normale ayant atteint le sixième échelon de leur grade ainsi que les biologistes, vétérinaires et pharmaciens hors classe, qui justifient de quatre ans de services effectifs dans le cadre d'emplois..	Du 13/05/2025 au 18/06/2025 inclus sur concours-territorial.fr	Du 13/05/2025 au 26/06/2025 inclus	A compter du 03/11/2025
Cadre supérieur de santé paramédical (examen d'avancement de grade)	CDG 21	Décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 modifié le 1 ^{er} janvier 2022 Peuvent être nommés cadres supérieurs de santé, les cadres de santé de 1 ^{ère} classe comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé.	Pas d'organisation en 2025		
Assistant Socio-éducatif de classe exceptionnelle	CDG 51	Décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié le 1 ^{er} janvier 2021 Ouvert les fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^e échelon du grade d'assistant socio-éducatif	Du 11/03/2025 au 16/04/2025 inclus sur concours-territorial.fr	Du 11/03/2025 au 24/04/2025 inclus	A compter du 22/09/2025
Educateur de Jeunes Enfant de classe exceptionnelle	CDG 57	Décret n°2017-902 du 9 mai 2017 modifié le 1 ^{er} janvier 2021 Ouvert les fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3 ^e échelon du grade d'éducateur de jeunes enfant	Du 15/10/2024 au 20/11/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 15/10/2024 au 28/11/2024 inclus	A compter du 13/02/2025



CATEGORIE B

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1ère épreuve
Moniteur éducateur et intervenant familial principal (examen d'avancement de grade)	CDG51	<p><i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	Pas d'organisation en 2025		

CATEGORIE C

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1ère épreuve
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51 non organisateur	<p><i>Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié le 1er janvier 2022</i></p> <p>Ouvert aux adjoints sociaux territoriaux ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.</p>	Pas d'organisation en 2025		



CATEGORIE A

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Conseiller principal des activités physiques et sportives (avancement de grade)	CDG 68	<i>Décret n°92-364 du 1 avril 1992 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux conseillers d'une durée de trois ans de services effectifs dans un cadre d'emplois, corps ou emploi de catégorie A ou de même niveau et ont atteint le 5e échelon du grade de conseiller.	Pas d'organisation en 2025		

CATEGORIE B

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} cl (PI)	CDG 35 Organisation nationale	<i>Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié le 26 janvier 2017</i> Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins dix ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.	Pas d'organisation en 2025		
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} cl (avancement de grade)	CDG 68	<i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6e échelon du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 17/09/2024 au 23/10/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 17/09/2024 au 31/10/2024 inclus	16/01/2025
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} cl (avancement de grade)	CDG 68	<i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5e échelon du grade d'éducateur principal des APS de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.	Du 17/09/2024 au 23/10/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 17/09/2024 au 31/10/2024 inclus	16/01/2025



Educateur des activités physiques et sportives (PI)	CDG 35 organisation nationale	<p style="text-align: center;"><i>Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié le 26 janvier 2017</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives, titulaires des grades d'opérateur qualifié et d'opérateur principal, comptant au moins huit ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.</p>	Pas d'organisation en 2025
---	-------------------------------	---	----------------------------



CATEGORIE B

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Animateur principal de 2 ^{ème} classe (examen de promotion interne)	CDG 21 Organisation inter-régionale	<i>Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié le 4 mars 2018</i> Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation titulaires des grades d'adjoint d'animation principal de 1 ^{re} classe et d'adjoint d'animation principal de 2 ^e classe, comptant au moins douze ans de services effectifs en position d'activité ou de détachement dans un emploi d'une collectivité territoriale ou de l'Etat, dont cinq années au moins dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation.			Pas d'organisation en 2025
Animateur principal de 2 ^{ème} classe (examen d'avancement de grade)	CDG 21 Organisation inter-régionale	<i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6 ^e échelon du grade d'animateur et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.			Pas d'organisation en 2025
Animateur principal de 1 ^{ère} classe (examen d'avancement de grade)	CDG 21 Organisation inter-régionale	<i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} septembre 2022</i> Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires justifiant d'au moins un an dans le 5 ^e échelon du grade d'animateur principal de 2 ^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.			Pas d'organisation en 2025

CATEGORIE C

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (examen d'avancement de grade)	CDG 51 non organisateur	<i>Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié le 1^{er} janvier 2022</i> Ouvert aux adjoints d'animation ayant atteint le 4 ^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'autre corps ou cadre d'emploi de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emploi d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.			Pas d'organisation en 2025



CATEGORIE A

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Directeur de police municipale (examen de promotion interne)	CDG à définir Organisation Nationale	<p><i>Décret n°2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié le 17 février 2023</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires territoriaux qui justifient de plus de dix années de services effectifs accomplis dans un cadre d'emplois de police municipale, dont cinq années au moins en qualité de chefs de service de police municipale.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2025		

CATEGORIE B

Examen	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe (examen d'avancement de grade)	CDG à définir Organisation Nationale	<p><i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} janvier 2022</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires territoriaux titulaires justifiant d'au moins un an dans le 5^e échelon du grade de chef de service de police municipale principal de 2^{ème} classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	Du 28/01/2025 au 05/03/2025 inclus sur concours-territorial.fr	Du 28/01/2025 au 13/03/2025 inclus	12/06/2025
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe (examen d'avancement de grade)	CDG à définir Organisation Nationale	<p><i>Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1^{er} janvier 2022</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^e échelon du grade de chef de service de police municipale et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	Du 28/01/2025 au 05/03/2025 inclus sur concours-territorial.fr	Du 28/01/2025 au 13/03/2025 inclus	12/06/2025
Chef de service de police municipale (examen de promotion interne)	CDG à définir Organisation Nationale	<p><i>Décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 modifié le 17 février 2023</i></p> <p>Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres comptant au moins 8 ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois en position d'activité ou de détachement.</p>	PAS D'ORGANISATION EN 2025		



CATEGORIE A

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Commandant de sapeurs-pompiers professionnels	CDG 69	<i>Décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié le 17 avril 2022</i> Ouvert aux capitaines qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement, d'une durée de trois ans de services effectifs dans leur grade et ont atteint le 4e échelon depuis au moins un an	Pas d'organisation en 2025		
Cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels	CDG 69	<i>Décret n°2016-1177 du 30 août 2016 modifié le 17 avril 2022</i> Ouvert aux cadres de santé de sapeurs-pompiers professionnels comptant, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins trois ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de cadres de santé et qui ont satisfait à un examen professionnel	Pas d'organisation en 2025		

CATEGORIE B

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Lieutenant Hors-classe de sapeurs-pompiers professionnels	CDG 35	<i>Décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié le 17 avril 2020</i> Ouvert lieutenants de 1re classe justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, d'au moins un an dans le 5e échelon et d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade	Pas d'organisation en 2025		
Lieutenant de 1ere classe de sapeurs-pompiers professionnels	CDG 33	<i>Décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié le 17 avril 2020</i> Ouvert aux lieutenants de 2e classe ayant au moins atteint, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, le 4e échelon et justifiant à cette date de trois ans de services effectifs dans ce grade	Du 03/09/2024 au 09/10/2024 inclus sur concours-territorial.fr	Du 03/09/2024 au 17/10/2024 inclus	04/02/2025

CATEGORIE C

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Sergent de Sapeurs Pompiers professionnels	A déterminer		Pas d'organisation en 2025		